

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.159

**Technoparc des
industries du futur :
validation du
programme**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.159**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

TECHNOPARC DES INDUSTRIES DU FUTUR : VALIDATION DU PROGRAMME

Dans un contexte économique national en évolution, le développement du bassin d'emplois angoumoisins et l'accompagnement de la mutation du tissu économique à dominante industrielle est un enjeu majeur.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a engagé un plan général de développement économique reposant sur les priorités suivantes : l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de nouveaux secteurs d'activités, la promotion des savoir-faire et de la qualité de l'environnement du territoire.

Ce plan général repose sur une analyse qui avait permis de dégager les constats suivants :

- peu d'entreprises « pépites », en phase de forte croissance et potentiellement génératrices de valeur et de création d'emplois et par conséquent, la nécessité de structurer des outils et des ressources pour accompagner les projets ante-crédit et l'innovation ;
- au-delà des filières historiques que sont la mécanique, l'image et le packaging, les relais de croissance suivants ont été mis en avant par les entreprises : Transition Ecologique et Energétique, Usine du Futur, Aéronautique/Défense, Industrie Culturelle et Créative, Numérique.

Afin d'apporter des réponses aux problématiques identifiées, GrandAngoulême a décidé de créer le Technoparc des Industries du Futur qui a été inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2014-2020. Géographiquement, ce pôle englobe le site actuel de l'école d'ingénieur EI CESI sur la commune de La Couronne et le Parc d'Activités du Grand Girac sur la commune de Saint-Michel. La mutualisation de cette offre de services doit permettre d'apporter des réponses aux constats mentionnés ci-dessus.

Le Technoparc se compose de deux opérations : l'une portée par le CESI autour de la création d'un Hall Technologique en direction des étudiants, chercheurs et entreprises et l'autre sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême.

Dans ce cadre, GrandAngoulême souhaite faire évoluer l'actuelle Pépinière d'Entreprises vers une offre de services d'aide à la création de petites et moyennes industries. Cette amélioration de l'offre de services aux porteurs de projets passera également par :

- la création de nouveaux services d'animation (incubateur, couveuse, espace de prototypages...) pour les porteurs de projets qu'ils soient entreprises, étudiants ou créateurs,
- et le développement d'une offre immobilière adaptée par des surfaces d'ateliers.

Les enjeux du programme à venir autour d'un ensemble de bâtiments d'activités sont :

- 1) un lieu répondant aux besoins généraux des entreprises en développement ou en création :
 - des entreprises en développement ou des créateurs d'entreprises à contenu innovant et technologique,
 - les projets individuels des cadres, ingénieurs, techniciens des grands groupes locaux s'inscrivant par exemple dans une logique d'essaimage,
 - les projets individuels et collectifs des étudiants, des doctorants, des post-doc et des enseignants du CESI, de l'IUT, de la CIFOP, ...
 - proposer une offre mixte et modulable d'atelier d'une surface comprise entre 50 et 200 m² par occupant,
 - disposer d'une offre de bureaux complémentaire proposant des locaux à louer et des services communs : salle de réunion, sanitaires...
 - offrir des fonctionnalités de type bureau et laboratoire d'essai, de montage électrique, mécanique, robotique...
 - équipé des fluides nécessaires : triphasé, air comprimé, gaz, eau...
 - proposant les équipements suivants : sol industriel, accès palette, ...

- 2) un lieu performant et ouvert aux expérimentations sur le plan de l'excellence énergétique et écologique des bâtiments.

Le projet aura une importante dimension en matière d'expérimentations et d'innovations énergétiques et écologique par le choix : des matériaux, des solutions de production et de stockage d'énergie, des possibilités de gestion intelligente. L'expérimentation d'un système de production, stockage et restitution d'énergie (pile à combustible à hydrogène) avec Nexeya Systèmes et le CEA Tech est intégrée dans le montage de l'opération,

- 3) un lieu de nature à s'intégrer dans un espace économique dynamique et attractif sur les plans fonctionnel, architectural, urbanistique et paysager. Dans le cadre de ce type de projet, le renvoi d'image est important pour les usagers du site.

Une étude de programmation menée par la société HEMIS a permis de préciser le programme autour de deux axes : l'évolution de l'actuelle Pépinière d'entreprises du Grand Girac et le développement d'une offre immobilière adaptée aux enjeux précités.

Le programme fixe les objectifs urbanistiques, architecturaux et fonctionnels suivants :

- la construction d'une surface bâtie dans œuvre de 1 800 m² maximum, dont 200 m² d'accueil, et 1 200 m² de modules (12 modules de 100 m²) comprenant les espaces bureaux et les espaces de type petit atelier propre (prototypage, essais, montage, électronique, ...)
- la modularité des locaux de 50 / 100 / 200 m² pour adapter la surface de bureaux et d'atelier aux besoins des usagers,
- le traitement des interfaces entre le bâtiment actuel et les futures constructions par un lieu d'accueil et de centralité, traité de façon spécifique dans une logique de tiers-lieux (favoriser les rencontres et les échanges, services mutualisés, coworking, détente, ...),
- les éléments techniques nécessaires aux activités (quai et stockage d'appoint, portes doubles vantaux, sols, revêtements, réseaux, douches/vestiaires...) et à la gestion intelligente du site,
- le bâtiment devra être conforme à la norme BEPOS,
- l'intégration des panneaux photovoltaïques et des locaux techniques nécessaires à l'expérimentation de pile à combustible.

Le montant total de l'opération, hors pile à combustible faisant l'objet d'une autorisation de programme spécifique, est évalué à 4,3M € HT. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 3,15 M € HT. L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : février 2017,
- études de maîtrise d'œuvre : mars 2017 à décembre 2017,
- consultation des entreprises de travaux : janvier 2018 à mai 2018,
- travaux : mai 2018 à octobre 2019.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme du Technoparc des industries du futur et le montant de l'enveloppe financière précisés présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents, notamment la demande de permis de construire.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 18 mai 2016